

**AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENT # 309-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN  
EMPRUNT DE 1 136 600 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES  
INFRASTRUCTURES D'UNE PARTIE DE LA 10E RUE ET DE LA  
6E AVENUE SUD ET POUR FINANCER LA CONTRIBUTION  
GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ**

**CET AVIS** est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 22 mai 2024, le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté le règlement # 309-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 1 136 600 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures d'une partie de la 10<sup>e</sup> Rue et de la 6<sup>e</sup> Avenue Sud et pour financer la contribution gouvernementale dans le cadre du programme TECQ;
- Qu'en date du 25 juin 2024, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement # 309-2024;
- Les personnes intéressées peuvent consulter ledit règlement au bureau de la municipalité ainsi que sur le site internet;
- Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi.


Donné à L'Islet, ce 4 juillet 2024.

  
Marie Joannisse  
Directrice générale greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis conformément à la loi ce 4 juillet 2024.

En foi de quoi, je délivre ce certificat.

  
Marie Joannisse  
Directrice générale greffière-trésorière